

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.014

L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 2003

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST
Mme PELTIER représentée par M. FAVRE
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MOINET

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2003
(Section Investissement).

VOTE : UNANIMITE

En application de l'article 1612.1 du C.G.C.T., le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Pour permettre le commencement de travaux urgents dès le début 2003, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Vu l'Article L.1612.2 du C.G.C.T,
- . Vu l'avis de la Commission des Finances,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2003.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES

Article 2313 - Fonction 912	
Travaux au marché du Parc	+ 360 000 EUR
Article 2313 - Fonction 322	
Travaux d'aménagement du Musée de Pontailiac	+ 749 000 EUR
	=====
TOTAL.....	+ 1 109 000 EUR

RECETTES

Article 1641 - Fonction 01	
Produit de l'emprunt	+ 1 109 000 EUR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 janvier 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS